

Référence : C.N.149.2013.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

RÉPUBLIQUE DE CORÉE : DÉSIGNATION D'UN CONCILIATEUR EN VERTU DE L'ARTICLE 2
DE L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'UN ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE
VII DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire,
communiqua :

L'action susmentionnée a été effectuée le 14 février 2013.

(Traduction) (Original : anglais)

Conciliateur et arbitre : Professeur Jin-Hyun Paik (M.)

Le 14 février 2013



¹ Voir la notification dépositaire C.N.17.1996.TREATIES-1/1 du 8 mars 1996
(Ratification par la République de Corée).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.